



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Foie gras : soutenir les producteurs victimes de l'épizootie de grippe aviaire

Question écrite n° 44872

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien aux producteurs de foie gras victimes de l'épizootie de grippe aviaire. Alors que l'épizootie de grippe aviaire se propage dans les régions de l'Ouest de la France, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a annoncé le 11 mars 2022 une nouvelle campagne d'abattages préventifs massifs de volailles, afin de freiner la vague épidémique dont les premiers cas avaient été détectés fin novembre 2021 et d'assainir les zones contaminées avant la remise en production. En Vendée, par exemple, 187 foyers de grippe aviaire ont été identifiés et 1,2 million d'animaux (principalement des canards) ont été abattus à la date du 10 mars 2022. Or les différents acteurs de la filière de production du foie gras (sélectionneurs, accoueurs, fournisseurs d'aliments, éleveurs, organisations de production, abattoirs, transformateurs), une activité économique qui représente environ 100 000 emplois directs et indirects répartis dans toute la France, sont déjà affaiblis par les trois vagues de grippe aviaire subies depuis 2016. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, pour indemniser les acteurs de la filière de production du foie gras victimes de l'épizootie de grippe aviaire.

Données clés

Auteur : [M. André Villiers](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44872

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1777

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)